

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Convocation : 24/11/2023

Affichage liste délibérations : 01/12/2023

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 SECRÉTAIRE : Monsieur JOUVE

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihah LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Laurence FRETLY a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Gregory D'ANGELO

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20231130_33

TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Laurence FRETLY

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article...
 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 20 novembre 2023 ;

Vu le tableau des emplois, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1^{re} partie : suppression d'emploi

Pour accompagner l'évolution des missions des services municipaux, il est nécessaire de supprimer l'emploi suivant :

Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Catégorie
Environnement et cadre de vie	Directeur espaces verts	Technicien Ingénieur	Complet	A/B
Affaires culturelles – conservatoire	Enseignant artistique formation musicale	Assistant d'enseignement artistique	Temps complet 20h	B
Affaires culturelles – conservatoire	Enseignant artistique accordéon	Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet 2h	B

2^e partie : création d'emploi

Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Catégorie
Affaires culturelles – conservatoire	Enseignant artistique formation musicale	Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet 5h15	B

3^e partie : évolutions d'emplois dans le cadre de recrutements, de mobilités internes et d'évolution de carrière

Pour adapter le tableau des emplois en fonction des décisions prises en matière de recrutements/mobilités internes et promotion interne, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

Emplois à modifier			
Direction générale	Assistant direction	de	<p>Temps de travail actuel : Temps non complet 50 %</p> <p>Temps de travail à venir : Temps complet</p>
Services techniques	Responsable propreté		<p>Cadre d'emplois actuel : Adjoint technique (cat.C)</p> <p>Intitulé de poste actuel :</p> <p>Cadre d'emplois à venir : Adjoint technique</p>

		Responsable propreté	Agent de maîtrise (cat.C) <u>Intitulé de poste à venir :</u> Responsable maintenance et logistique
Vie scolaire et périscolaire	Chef technique des ATSEM	<u>Cadre d'emplois actuel :</u> Adjoint technique (cat.C) <u>Intitulé de poste actuel :</u> Chef technique des ATSEM <u>Temps de travail :</u> Temps complet	<u>Cadre d'emplois à venir :</u> Adjoint administratif <u>Intitulé de poste à venir :</u> Coordinateur périscolaire <u>Temps de travail :</u> temps complet
Affaires culturelles - Conservatoire	Enseignant artistique trompette et orchestre	<u>Temps de travail actuel :</u> Temps non complet 12h10	<u>Temps de travail à venir :</u> TNC 14h15
	Enseignant artistique saxophone accordéon	<u>Temps de travail actuel :</u> Temps non complet 13h	<u>Temps de travail à venir :</u> TNC 16h
	Enseignant artistique clavecin	<u>Temps de travail actuel :</u> Temps non complet 2h30	<u>Temps de travail à venir :</u> TNC 3h30
	Enseignant artistique contrebasse	<u>Temps de travail actuel :</u> Temps non complet 2h	<u>Temps de travail à venir :</u> TNC 3h
	Enseignant artistique basse	<u>Temps de travail actuel :</u> Temps non complet 4h	<u>Temps de travail à venir :</u> TNC 5h30
	Enseignant artistique guitare jazz et formation musicale	<u>Temps de travail actuel :</u> Temps non complet 11h	<u>Temps de travail à venir :</u> TNC 13h
	Enseignant artistique basson	<u>Temps de travail actuel :</u> Temps non complet 2h	<u>Temps de travail à venir :</u> TNC 2h30

	Enseignant artistique piano jazz	Temps de travail actuel : Temps non complet 3h30	Temps de travail à venir : TNC 4h
	Enseignement artistique harmonie cor	Temps de travail actuel : Temps non complet 2h	Temps de travail à venir : TNC 2h30
	Enseignant artistique danse classique	Temps de travail actuel : Temps non complet 5h30	Temps de travail à venir : TNC 6h15
	Enseignant artistique chant choral	Temps de travail actuel : Temps non complet 2h	Temps de travail à venir : TNC 2h30
	Coordinatrice intervention scolaire milieu	Intitulé emploi à venir : Adjointe de direction administratif et pédagogique Temps de travail : Temps complet 20h	

4^e partie : ouverture d'emplois permanents aux contractuels

Eu égard aux besoins du service, à la nature des fonctions occupées, et pour faire face aux difficultés rencontrées pour recruter des fonctionnaires sur certains emplois permanents déjà créés, il est proposé d'ouvrir aux contractuels sur la base de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, les emplois suivants :

Intitulé du poste	Date de création du poste
Agent finances exécution budgétaire – cat. C	Délibération n°33 du 23 juin 2022
Directeur ALSH la RAMA – cat. B	Délibération n°13 du 28 janvier 2019
Responsable maintenance et logistique – cat. C	Présente délibération
Gestionnaire RH – cat.C	Délibération n°15 du 3 décembre 2018
Chargée de communication – cat. B	Délibération du 14 octobre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

27 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE

Monsieur SEMARI ; Monsieur HAOUES ; Madame BRAHMI ; Monsieur YOUSFI ; Madame KAHOUL

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Robert JOUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.